



Voiture defaillante en circulation

Par **bybo2008**, le **21/02/2008** à **23:56**

bonjour. j'ai acheté une voiture a un proche. celle ci a tres bien fonctionné pendant quelque mois jusqu'a ce que je m'appercoive qu'elle consommait beaucoup d'huile. le garagiste apres m'avoir facturé une facture consequente me rend la voiture mais le probleme persiste. je lui ramene le vehicule, il me dit alors que c'est une mauvaise serie et que le moteur est H.S. c'est un probleme connu chez renault et la presse specialisée le mentionne aussi. La casse du turbo prématuré a entraîné une defaillance du moteur. j'ai donc fait une reclamation aupres de la firme "renault" pour faire remplacer le moteur celle ci a litteralement refusé pour cause de defaut de facture. l'une des facture d'entretien etait depassé de 10 000 km par rapport a ce que preconise le constructeur. Que puis-je faire car le constructeur a mis en circulation une voiture defaillante et ne veut pas reconnaitre ses torts? sachant que la casse prématurée du turbo qui a entraîné tous les problemes posterieurs, est survenu alors que l'entretien etait fait dans les delais preconisés.